



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 10 DECEMBRE 2020 – 18 H 30

RELEVÉ DE DECISIONS

À dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Présents : Robert TCHOBDRENOVITCH, Pierre AUBOIS Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO (présent des points 1 à 9 procuration à Rose-Marie DUMONTIER des points 10 à 15), Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA.

Procurations : Mariane DOMEIZEL donne procuration à Pierre AUBOIS, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Michel SIMOS donne procuration à Eve MAUREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON,

Madame Séverine MAUGAN-CURNIER est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 5 novembre dernier est approuvé à l'unanimité

1. Budget Général 2020 - Décision modificative n°3

Délibération n°2020-082

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** la décision modificative n°2020-03 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **Dit** que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°3, s'établit ainsi :

Pour le budget Général :

	BP 2020	DM N°1	DM N°2	DM N°3	BP + DMS
Dép. de fonctionnement	15 154 982,79 €	0,00 €	267 346,28 €	255 000,00 €	15 677 329,07 €
Rec. de fonctionnement	15 154 982,79 €	0,00 €	267 346,28 €	255 000,00 €	15 677 329,07 €
Dép. d'investissement	7 347 138,67 €	0,00 €	134 539,57 €	275 209,20 €	7 756 887,44 €
Rec. d'investissement	7 347 138,67 €	0,00 €	134 539,57 €	275 209,20 €	7 756 887,44 €

Dont, pour le budget PTVA (Propreté et Valorisation) :

	BP 2020	DM N°1	DM N°2	DM N°3	BP + DMS
Dép. de fonctionnement	4 602 435,90 €	0,00 €	143 603,61 €	0,00 €	4 746 039,51 €
Rec. de fonctionnement	4 602 435,90 €	0,00 €	143 603,61 €	0,00 €	4 746 039,51 €
Dép. d'investissement	1 317 691,74 €	0,00 €	21 263,17 €	0,00 €	1 338 954,91 €
Rec. d'investissement	1 317 691,74 €	0,00 €	21 263,17 €	0,00 €	1 338 954,91 €

Et pour le budget GEMAPI :

	BP 2020	DM N°1	DM N°2	DM N°3	BP + DMS
Dép. de fonctionnement	606 451,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	606 451,80 €
Rec. de fonctionnement	606 451,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	606 451,80 €
Dép. d'investissement	644 247,38 €	0,00 €	-202 940,00 €	0,00 €	441 307,38 €
Rec. d'investissement	644 247,38 €	0,00 €	-202 940,00 €	0,00 €	441 307,38 €

- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

2. Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB

Délibération n°2020-083

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Dans le cadre de la crise du COVID19 et des mesures de confinement associées, et afin de soutenir les entreprises locataires de COTELUB, il est proposé au conseil communautaire d'accorder une exonération de loyer pour les mois de mars, avril et mai, correspondant au premier confinement.

La liste des locataires concernés est la suivante :

ENTREPRISE	CONVENTION	MOIS EXONERES	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
FOREST SENSATION	Convention d'occupation Grand Vallon	MARS AVRIL MAI 2020	1 800,00 €	1 800,00 €
QUALIPLAINTE	Convention d'occupation précaire et d'accompagnement – Pépinière d'entreprises	MARS AVRIL MAI 2020	606,00 €	727,20 €
SASU GO FREE	Convention de domiciliation – Pépinière d'entreprises	MARS AVRIL MAI 2020	126,75 €	152,10 €
TOTAL			2 535,75 €	2 679,30 €

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Accorde** une exonération de 3 mois, correspondant aux mois de mars, avril et mai 2020, pour les entreprises citées ci-dessus. Le montant total HT de cette exonération s'élève à 2 535,75 €. La charge correspondante sera mandatée au compte 678, Autres charges exceptionnelles.
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

3. Fixation des tarifs de la régie multi-services

Délibération n°2020-084

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Abroge** la délibération du 30 juin 2003 fixant les tarifs relatifs à la location des équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- **Abroge** les délibérations n°2012-036 du 28 juin 2012 et n°2013-042 du 27 juin 2013 fixant et modifiant les tarifs de la régie de recettes «copies»,
- **Abroge** la délibération n°2014-071 du 2 octobre 2014 fixant les tarifs des services annexes de la pépinière,
- **Abroge** les délibérations n°2016-067 du 29 septembre 2016 et n°2017-38 du 13 avril 2017, fixant et modifiant les tarifs de la régie «multi-services environnement»,
- **Abroge** la délibération n°2012-035 du 28 juin 2012 fixant les tarifs du service portage de repas,

- **Fixe** les tarifs des produits et services facturés aux usagers comme suit :

Produit ou service	Tarif HT
1 composteur bois 525 litres	25,00 €
1 sac de collecte de déchets verts	5,00 €
1 badge d'accès au pôle environnement (renouvellement)	10,00 €
1 copie A4 noir et blanc	0,18 €
1 copie A4 couleur	0,40 €
1 copie A3 noir et blanc	0,50 €
1 copie A3 couleur	0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi	5,00 €

- **Fixe** les tarifs des services de la pépinière d'entreprise comme suit :

Loyers de la pépinière	Tarif HT
1 bureau – montant mensuel	140,00 €
1 atelier/bureau – montant mensuel	224,00 €
Domiciliation – redevance mensuelle	42,50 €
Mise à disposition des salles de réunion (équipées de paper-board, connexion Wi-fi et de la visio-conférence)	Tarif HT
1 heure commencée	8,50 €
2 heures	12,50 €
½ journée	30,00 €
Journée entière	50,00 €
Accès	Tarif HT
Achat de badge supplémentaire	12,50 €
Réfection de clef	4,50 €
Déplacement du service de maintenance du système de sécurité si déclenchement de l'alarme pour raisons injustifiées	41,00 €
Copies / impression pour les entreprises de la pépinière	Tarif HT
A4 noir et blanc à l'unité	0,01 €
A4 couleur à l'unité	0,05 €
A3 noir et blanc à l'unité	0,02 €
A3 couleur à l'unité	0,11 €
Contribution aux charges	Tarif HT
Accès à une ligne téléphonique (illimité fixe et portable sur certaines destinations)	32,00 €
Forfait d'accompagnement et d'accès aux services (presse, très haut-débit, accès session d'information)	30,00 €

- **Fixe** le dépôt de garantie demandé pour les loyers comme suit :

Domiciliation	1 mois de loyer
Location d'un bureau	2 mois de loyer
Location d'un atelier/bureau	2 mois de loyer

- **Maintient** le système de caution institué par la délibération n°2009-045 pour l'utilisation des équipements sportifs communautaires,
- **Fixe** la date d'application de ces nouveaux tarifs 01/01/2021

4. Indemnité de confection du budget attribuée au comptable public

Délibération n°2020-085

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Autorise** le versement d'une indemnité annuelle de confection du budget de 45€ brut à notre comptable public, Madame Textoris ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

5. Attribution d'une subvention à la commune de La Bastidonne au titre du fonds de concours lutte contre l'incendie

Délibération n°2020-086

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Fixe** le montant du fonds de concours « Lutte contre l'incendie » attribué pour le projet «Création et mise en place de bornes incendie» de la commune de La Bastidonne à 8 551.70 €, selon le plan de financement suivant :

✓ Montant du projet HT :	17 103,41 € HT
✓ Subvention COTELUB :	8 551,70 €
✓ Autofinancement de la commune :	8 551,71 €

Et en **autorise** le versement.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et à réaliser toutes les opérations nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

6. Règlement Intérieur du Conseil Communautaire

Délibération n°2020-087

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** le règlement intérieur du conseil communautaire ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

7. Pacte de gouvernance

Délibération n°2020-088

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Décide** l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

8. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse

Délibération n°2020-089

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (36 voix pour 2 voix contre J. Richaud – F. Laroche)

- **Adhère** à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse ;
- **Désigne** les conseillers communautaires suivants représentants au conseil d'administration et aux assemblées de l'Aurav :
 - ✓ Titulaire : Geneviève JEAN
 - ✓ Suppléant : Robert TCHOBDRENOVITCH
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

9. Désignation des représentants de COTELUB au GAL Haute-Provence

Délibération n°2020-090

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Abroge** la délibération n°2020-051-A du 20 août 2020 ;
- **Désigne** Madame Séverine MAUGAN-CURNIER comme représentant titulaire au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence ;
- **Désigne** Madame Geneviève JEAN comme représentant suppléant au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

10. Avenant de prolongation de la convention de financement PCAET

Délibération n°2020-091

Rapporteur : Catherine SERRA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** l'avenant prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération

11. Marché de travaux la Bonde – avenants

Délibération n°2020-092

Rapporteur : Géraud DE SABRAN PONTEVES

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché 2020TX018 à signer avec l'entreprise AMOURDEDIEU ;
- **Approuve** l'avenant n°1 au marché 2020TX019 à signer avec l'entreprise FREDON PAYSAGES ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les deux avenants ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

12. Groupement de commande pour la réalisation d'une étude préalable à la modernisation d'un centre de tri pour les collectivités du bassin Vaucluso-Rhodanien

Délibération n°2020-093

Rapporteur : Michel PARTAGE

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** la convention de groupement de commande ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande ;
- **Elit** Michel PARTAGE comme représentant de COTELUB à la CAO du groupement de commande ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

13. Convention de prestation de service avec la commune de Mirabeau - Collecte des petits encombrants

Délibération n°2020-094

Rapporteur : Michel PARTAGE

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** la convention de prestation de service pour la collecte des petits encombrants avec la commune de Mirabeau ;
- **Autorise** Monsieur le Président à la signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

14. SMAVD – Avenant à la convention sur les cours d'eau orphelins

Délibération n°2020-095

Rapporteur : Jean-Louis ROBERT

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** l'avenant prorogeant la convention jusqu'au 30 avril 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération

15. Convention d'objectifs avec les associations gestionnaires de crèches - Avenant de renouvellement pour 2021 et détermination de la subvention du dernier semestre 2020

Délibération n°2020-096

Rapporteur : Mylène GARCIN

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- **Approuve** les avenants ;
- **Autorise** le versement 40 000 € de compensation financière à la crèche «Lou Calinou» de Cadenet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les avenants ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Questions diverses :

Information des membres sur les décisions du Président prises en vertu de la délégation donnée par le conseil communautaire ;

Attribution du marché conception et maintenance d'une place de marché

Le 24/11/2020 - Pour un montant de 43 200 € HT - Titulaire : Boutigo

Renouvellement de l'adhésion à l'association Vélo Loisir Provence - Cotisation 7 000 €

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 28 janvier 2021 à 18h30

La séance est levée à 20h50

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de COTELUB et affiché dans les panneaux prévus à cet effet.

Fait à La Tour d'Aigues, le 15 décembre 2020

Robert Tchoudrenovitch
Président

